



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2008 A 19H30

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 29 août 2008

Affichage : 30 août 2008

Présents : M. AUBRY P., Mmes BINET I., DE CONTO S., M. DELMOTTE L., Mme ESSERT S., Mlle GERARD A., MM. GUILLOT T., JOUFFROY B., Mme LECHEVALIER A., MM. LEMAIRE R., MARTIN R., NUNINGER D., PARIS A., Mlle PEREIRA S., MM. PERRIN Y., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., Mlle SOTH S., M. TAILLARD J.P

Secrétaire de séance : Mme DE CONTO S.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. ASSAINISSEMENT

I.1 – Réparation d'une pompe de refoulement

L'une des deux pompes de refoulement du poste principal requiert une opération de rénovation au plan électrique et mécanique.

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir l'offre établie par la société GONCKEL à Besançon pour un montant estimé de 1.533 €uros H.T.

II. PERSONNELS

II.1 – Remplacement de deux cantonniers en arrêt de maladie

Suite à un arrêt de travail de deux cantonniers pour raison de santé, le Maire informe le conseil qu'il poursuit le recrutement d'un agent de remplacement auprès d'une agence d'intérim et engage, pour une période de 3 mois, le recrutement en CDD d'un agent (avec période d'essai d'un mois).

II.2 – Remplacement partiel d'un agent en mi-temps thérapeutique

Un agent ATSEM, en service à l'école, bénéficie d'un mi-temps thérapeutique depuis le mois de janvier 2008.

Le Maire informe le conseil que ce mi-temps est couvert par un agent en place, sous forme d'heures complémentaires et par le recrutement en CDD d'un agent d'entretien.

II.3 – Difficulté de recrutement au titre d'un contrat CAE

En raison du nombre extrêmement restreint de candidatures, le recrutement de l'agent en contrat CAE n'a pu s'effectuer au cours de l'été, il sera mis en œuvre dans les prochaines semaines.

II.4 – Réaménagement des services statutaires de deux agents : suppression des services à l'école le samedi matin et ménage dans la crèche

Faisant suite à la nouvelle organisation scolaire décidée par l'Etat, certains agents communaux, en mission à l'école le samedi matin voient leur activité transférée sur d'autres missions réalisées dans le contexte scolaire, tandis qu'un redéploiement général des missions de chacun des agents a été réalisé en concertation avec les agents concernés.

En parallèle, il a été convenu que l'entretien de la crèche communale serait assuré par des employés communaux et facturé à Familles Rurales, gestionnaire de la crèche.

En conséquence, le Maire propose de réviser à la hausse les horaires statutaires hebdomadaires de deux agents d'entretien : pour l'un son service statuaire va évoluer de 28h50 à 30h00 hebdomadaire, et pour l'autre son service statuaire va évoluer de 32h50 à 34h00 hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition du Maire.

III. FINANCES

III.1 – Attribution d'une subvention par l'Etat (DGE) pour la rénovation de la route communale en direction de Beure

A l'occasion de l'élaboration du projet de rénovation de la route communale, en direction de Beure, la municipalité avait sollicité, successivement, le Conseil Général du Doubs puis l'Etat, en vue d'obtenir une subvention.

En effet, cette voie communale dessert le centre de transfert de cadavres d'animaux géré par la Saria, qui fonctionne au bénéfice de la totalité des régions de Franche-Comté et Alsace.

L'Etat, au titre de la DGE, a notifié une subvention de 12.438 €uros pour ce projet.

III.2 – Indemnité de conseil du Comptable du Trésor Public

Le Maire informe les conseillers que le percepteur de Saint-Vit, comptable de la commune, est susceptible de fournir aux élus une mission de conseil qui est souvent précieuse à l'occasion de l'étude de dossiers particuliers ou lors des évolutions réglementaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au trésorier l'indemnité prévue par la réglementation afin de pouvoir disposer de cette prestation de conseil chaque fois que cela est nécessaire, conformément à la situation en vigueur depuis plus d'une dizaine d'années.

III.3 – Fonds de solidarité au logement et Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté

Le Maire expose au Conseil Municipal les deux dispositifs d'aide financière au logement gérés par le Département du Doubs et l'État.

1) Le fonds de solidarité au logement qui permet à des ménages modestes d'accéder ou de se maintenir dans leur logement.

2) Le fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté qui permet d'aider les ménages ayant déjà accédé à la propriété et qui sont en situation de difficulté financière.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

- contribuer au Fond de Solidarité au Logement à hauteur de 0,61€ par habitant.

- contribuer au Fond d'Aide aux accédants à la Propriété en Difficulté à hauteur de 0,30€ par habitant.

III.4 – Marché de maîtrise d'œuvre de l'école : mise à jour de l'avenant

Le Marché de maîtrise d'œuvre concernant l'extension de l'école a fait l'objet d'une délibération municipale en date du 18 janvier 2008. A l'occasion de la réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2008, un avenant à ce contrat a été entériné par les élus.

Cet avenant était motivé principalement par une évolution de la mission confiée à l'architecte et au bureau d'études afin d'intégrer un préau couvert, un sous-sol et divers aménagements qui n'entraient pas dans la mission initiale du maître d'œuvre.

Faisant suite à une erreur d'interprétation de la proposition d'avenant établie par l'architecte en ce qui concerne la prise en compte des taxes, il apparaît nécessaire de mettre à jour l'avenant avec le maître d'œuvre.

La commission des marchés réunie le 5 septembre 2008 a entériné cet avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, avalise cet avenant mis à jour.

IV. CONVENTIONS

IV.1 – Convention avec la SPA pour l'accueil des chiens en divagation

En l'attente de la mise en place d'une fourrière d'agglomération, destinée à accueillir des chiens et des chats errants sur le territoire communal, la SPA de Besançon offre aux communes la possibilité d'assurer ce service de fourrière pour l'hébergement des animaux en divagation.

Décision est prise, à l'unanimité, de poursuivre, dans le cadre d'une nouvelle convention avec la SPA, la procédure engagée dans le passé, sur la base d'un coût annuel de 0,15 €uro par habitant.

Cette convention est établie pour une période d'un an.

Il convient de rappeler que la prestation fournie par la SPA ne concerne que l'accueil des animaux, sachant que la capture et le transfert restent à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

IV.2 – Convention avec le Conseil Général du Doubs pour l'accès bibliobus et médiathèque

Depuis 1986, le Conseil Général du Doubs offre aux communes l'accès à un réseau de bibliothèques au travers le bibliobus départemental ainsi qu'à une médiathèque.

Cette offre de service était concrétisée par une convention, en échange d'une participation financière des communes.

A ce jour, le Conseil Général du Doubs propose de réactualiser les termes de cette convention de mise à disposition des ouvrages de la bibliothèque départementale et de la médiathèque. Cette nouvelle convention ne fait plus apparaître de participation communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette nouvelle convention.

V. TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

V.1 – Reprise des revêtements en résine des vestiaires et travaux d'entretien en régie

Le Maire rappelle aux conseillers les différents travaux qui ont été réalisés dans les vestiaires du foot, conformément aux décisions du précédent conseil :

Reprise des sols : ponçage, ragréage et mise en place de résine « EPOXY » confiée à la société Doubs Peinture pour un montant TTC de 2.850,31 €uros.

Une mission de lessivage des murs a été confiée à la Société SETRA pour un montant TTC de 871 €uros.

Différents travaux en régie réalisés par les employés communaux : échange et peinture des plinthes et des portes, réparation des sanitaires... pour un montant d'environ 2.000 €uros

V.2 – Engazonnement autour du terrain en stabilisé

A l'issue de la réalisation du nouveau terrain de foot stabilisé, il apparaît judicieux d'engazonner une bande périphérique autour de ces terrains (environ 2000 m²) : désherbage, mise en forme avec un motoculteur, ensemencement et première tonte incluse.

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir l'offre des Pépinières Bourdon pour un montant de 2.100 €uros H.T.

V.3 – Vandalisme

Le Maire informe les conseillers qu'au cours de l'été les bâtiments du foot ont fait l'objet de 3 cambriolages avec effraction et destruction des portes ainsi que vol du matériel du club.

V.4 – Réalisation d'un levé topographique pour préparer l'aménagement du secteur haut de la rue René Paillard (trottoirs et chaussées)

L'aménagement de trottoirs et de la chaussée dans la partie haute de la rue René Paillard requiert la réalisation d'un levé topographique du secteur dans le cadre d'un accord avec le Département du Doubs concernant ces travaux en bordure de route départementale.

Ce levé topographique est réalisé dans le cadre d'un marché à bons de commande du département avec prise en charge de la dépense à hauteur de 50 % par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'assumer cette prise en charge de la part communale à hauteur de 1.527 €uros H.T.

V.5 – Lancement pour la consultation des travaux de la rue René Paillard

A l'occasion d'une réunion de travail organisée le 2 septembre 2008 entre les élus, le maître d'œuvre et le responsable du service territorial d'aménagement du Conseil Général du Doubs, une analyse détaillée de l'avant-projet a été réalisée.

Quelques demandes de modifications mineures ont été transmises au maître d'œuvre qui a convenu de remettre le dossier définitif du projet à la municipalité pour le 18 septembre 2008.

La quasi-totalité du chantier sera à la charge du budget communal ; le Conseil Général du Doubs prendra à sa charge la pose d'enrobés entre les bordures de trottoirs sur la route départementale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer la procédure de consultation des entreprises qui réaliseront les travaux et autorise le Maire à solliciter le Conseil Général du Doubs en vue d'obtenir des subventions au titre des opérations de sécurité en bordure de route départementale.

V.6 – Choix du prestataire pour la reconstruction du chauffage de l'église

Une consultation d'entreprises a été engagée le 30 juin 2008 avec publication sur le site web de l'agglomération en vue de renouveler l'intégralité du système de chauffage de l'église (procédure de consultation sans formalités).

L'ancien système de chauffage à air chaud exploitait un brûleur fioul. L'équipement fabriqué voilà plus de 40 ans était totalement obsolète et non conforme aux contraintes de sécurité.

La solution retenue consiste à mettre en place un brûleur « gaz de ville » en amont du circuit de circulation d'air pulsé, doté d'une régulation adéquate.

A l'issue de la consultation, deux offres ont été réceptionnées en Mairie :

- Sté SDM à Jussey (Haute-Saône)
- Sté MATTERN à Arbouans (Doubs)

Ces deux offres ont été analysées par la commission des marchés qui propose de retenir l'offre la mieux disante de la Société SDM pour un montant H.T. de 37.130 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette proposition.

Le cahier des charges n'inclut pas les mises à niveau électricité, les raccordements gaz et la maçonnerie réalisée en régie municipale.

Cela s'inscrit dans l'objectif d'un démarrage des travaux à la mi-septembre pour une mise à disposition de l'équipement avant la mi-novembre.

VI. DIVERS

VI.1 – Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour le secteur d'Aveney

L'Adjoint aux réseaux présente le rapport sur la qualité de l'eau réalisé par la Sté de la Haute Loue.

La séance est close à 21h15.

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.